

Stat & More

Conditions Générales de Vente

Pour les besoins des présentes conditions générales de vente (les "CGV"):

"**Stat & More**" désigne Stat & More ou toute entité filiale de Stat & More qui fournit les Services au Client.

"**Client**" désigne la personne physique ou morale contractant avec Stat & More.

"**Services**" désigne toute étude de marché et/ou tous autres services fournis par Stat & More au Client conformément aux présentes CGV.

ARTICLE 1 – COMMANDE DE L'ÉTUDE

- 1.1 Tout devis ou toute proposition de Services adressé par Stat & More au Client demeurera valable pendant une durée de un (1) mois, sauf s'il en est autrement précisé.
- 1.2 Toute demande de Services faite par le Client en réponse à un devis ou une proposition de Stat & More ne liera les parties qu'après avoir été acceptée et confirmée par écrit dans un bon de commande émis par Stat & More et signé par les représentants respectifs du Client et de Stat & More (ci-après le "Bon de Commande").
- 1.3 Tout Bon de Commande sera soumis aux présentes CGV. Le Client reconnaît et accepte qu'aucun autre document, en particulier ses propres conditions générales d'achat ou des conditions particulières de vente, ne saurait prévaloir sur les présentes CGV à défaut d'acceptation écrite de Stat & More.
- 1.4 Le Bon de Commande et les CGV constituent le "**Contrat**" liant le Client et Stat & More.
- 1.5 Toute modification ou toute annulation du Contrat devra faire l'objet d'un accord écrit signé par le Client et Stat & More.

ARTICLE 2 – OBLIGATIONS DE STAT & MORE

- 2.1 Stat & More s'engage à fournir les Services dans le respect des lois et règlements applicables et des règles de la profession, en particulier du *International Code of Marketing and Social Research Practice* publié par ESOMAR, ainsi que par les Chambres de Commerce et Industrie (CCI).
- 2.2 Stat & More s'engage à fournir ses meilleurs efforts dans le cadre de la réalisation des Services et à y apporter tous le soin et la diligence nécessaires. Toutefois, le Client reconnaît et accepte que les taux de réponse aux enquêtes et études de marché ne peuvent pas être prévus de manière exacte et que les résultats demeurent des estimations faites à partir d'échantillons et sont dès lors sujets à une marge d'erreur liée au traitement statistique de l'information.
- 2.3 Le Client reconnaît que les délais d'exécution des Services qui pourraient être précisés par Stat & More dans sa proposition initiale sont fournis à titre indicatif, sauf accord exprès contraire du Client et de Stat & More dans le Bon de Commande. En tout état de cause, Stat & More ne saurait être responsable des retards dus en tout ou partie au fait de tiers ou du Client lui-même.
- 2.4 Stat & More pourra sous-traiter tout ou partie des Services à un de ses fournisseurs agréés ou à toute autre société du Groupe Stat & More sous réserve d'en informer préalablement le Client.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à collaborer avec Stat & More dans le cadre de la réalisation des Services et notamment à fournir l'ensemble des documents, matériels et informations nécessaires à l'exécution de l'étude, dans les délais requis. A défaut, le Client en assumera seul les effets tant au plan du retard dans l'exécution de la prestation qu'au plan de son contenu. En cas d'inexécution par le Client de l'une de ses obligations, Stat & More se réserve le droit de suspendre, sans préavis, l'ensemble des services fournis, sans que cette suspension puisse ouvrir droit à quelque indemnité que ce soit.

ARTICLE 4 - FACTURATION ET PAIEMENT

4.1 Prix des Services

- 4.1.1 Le prix des Services sera celui estimé dans la proposition commerciale et confirmé dans le Bon de Commande. Tous les prix indiqués par Stat & More s'entendent hors TVA, et seront majorés de la TVA et/ou de tous autres impôts exigibles, au taux applicable au moment de leur exigibilité.
- 4.1.2 Le prix des Services ne comprend pas les frais et dépenses annexes, tels que frais de déplacement et d'hébergement, ou imprévus à la date du Bon de Commande, engagés par Stat & More pour les besoins des Services. Ces frais seront remboursés par le Client à Stat & More sur présentation des justificatifs correspondants.
- 4.1.3 Toute modification des dates de livraison, des quantités ou des spécifications des Services requise par le Client pourra entraîner une augmentation du prix des Services afin de refléter les coûts supplémentaires en découlant. De plus, le Client supportera les conséquences et les frais liés aux instructions du Client et à tout manquement du Client à son obligation de collaboration mentionnée à l'Article 3.
- 4.1.4 Si à la date de démarrage des services, les taux de change de référence fluctuent de plus de 2% par rapport aux taux indiqués dans le devis, Stat & More se réserve le droit de modifier le tarif proposé en conséquence.
- 4.1.5 Dans le cadre de contrat annuel et de Prestations à exécution successive, les prix indiqués dans le Devis et/ou le Bon de commande seront révisés annuellement, à date anniversaire du Contrat et il sera fait application de la formule suivante :
$$P1 = P0 \times (S1/S0)$$
, dans laquelle :
P1 est le prix révisé ;

P0 est le prix contractuel d'origine ou le dernier prix révisé ;
S0 est l'indice SYNTEC de référence retenu à la date contractuelle d'origine ou lors de la dernière révision ;
S1 est l'indice SYNTEC publié à la date de révision du Contrat.
En cas de disparition de l'indice SYNTEC, les Parties détermineront d'un commun accord la nouvelle référence. Ce nouvel indice devra être choisi de telle sorte qu'il soit le plus proche possible de l'indice disparu et qu'il respecte l'esprit des Parties ainsi que les obligations légales en vigueur en matière d'indexation.
Les prix pourront être également révisés en cas de modification substantielle et permanente du périmètre des Contrats par le Client et entraînant un surcoût pour Stat & More.

4.2 Modalités de facturation

Sauf mention contraire figurant dans le Bon de Commande, Stat & More facturera les Services au Client de la manière suivante :

- 50% du prix des Services à la date du Bon de Commande ;
- 50% du prix des Services à l'issue de la réalisation des Services.

Dans l'hypothèse où la réalisation des Services comporterait différentes phases, Stat & More facturera le Client au début de chaque phase pour le montant dû au titre de cette phase, selon un échéancier prévu dans le Bon de Commande.

4.3 Conditions de paiement

- 4.3.1 Toutes les factures émises par Stat & More sont payables dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de la facture.
- 4.3.2 Les factures non payées dans ce délai seront soumises à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € HT plus des intérêts de retard facturés à un taux égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, et exigibles à compter du jour suivant la date limite de règlement jusqu'au complet paiement du prix par le Client.
- 4.3.3 En cas de non paiement du Client dans le délai requis, et sans préjudice de tous autres dommages et intérêts auxquels Stat & More pourrait prétendre, Stat & More pourra, immédiatement et de plein droit, annuler le Contrat, suspendre la fourniture des Services et réclamer au Client la restitution des travaux qui lui auraient déjà été remis. En outre, le Client pourra être déchu du terme pour tous autres paiements à intervenir.

ARTICLE 5 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- 5.1 Stat & More conserve la propriété et l'ensemble des droits de propriété intellectuelle relatifs aux techniques, méthodologies et savoir-faire, cela incluant de façon non limitative les bases de données, logiciels et programmes informatiques, procédés, formules, outils, modèles, algorithmes et produits, qu'elle met en œuvre, développe ou utilise pour les besoins ou à l'occasion de la réalisation des Services.
- 5.2 Stat & More cède au Client les droits de propriété intellectuelle sur les résultats des Services livrés au Client et décrits dans le Bon de Commande, tels que les présentations, rapports, analyses, tableaux ou données (les "**Résultats**"). Cette cession intervient à compter du paiement complet des Services par le Client.
- 5.3 Les droits cédés sur les Résultats comprennent les droits d'utilisation, de reproduction et de représentation dans les limites suivantes:
 - 5.3.1 Stat & More retient le droit de conserver et d'utiliser les Résultats postérieurement à la fin des Services, strictement (i) pour répondre aux besoins ultérieurs du Client, (ii) à des fins de validation de ses normes et standards professionnels et (iii) à des fins d'archivage. En particulier, Stat & More pourra conserver les données collectées dans le cadre des Services dans ses bases de données et les utiliser dans les limites mentionnées ci-dessus, sans qu'une telle utilisation ne constitue un manquement aux stipulations des articles 5 et 6 des CGV, sous réserve (i) que ces données ne soient utilisées que sous une forme agrégée et manipulée, et (ii) que Stat & More n'identifie jamais le Client comme étant la source ou le destinataire de ces données. Stat & More s'interdit d'utiliser les Résultats pour les besoins de tout tiers.
 - 5.3.2 Le Client ne saurait publier ou divulguer tout ou partie des Résultats dans le domaine public, notamment dans la presse ou lors de conférences publiques, sans l'accord préalable et écrit de Stat & More. Stat & More s'engage à informer le Client de sa décision dans les meilleurs délais en fonction des impératifs du Client et à ne refuser son accord que pour un motif raisonnable et justifié. Cette restriction n'interdit pas au Client de publier ou divulguer tout ou partie des Résultats dans un cadre interne, à ses filiales et à ses prestataires externes tels qu'agences de communication ou consultants. Lorsque les Résultats sont publiés ou divulgués par ou pour le compte du Client, le Client s'engage à mentionner Stat & More comme en étant la source, et à s'assurer que cette publication ou divulgation n'est pas trompeuse. Le Client sera responsable de toute publication ou divulgation des Résultats en contravention avec les stipulations du présent article 5.3.2. et s'engage à collaborer et à indemniser Stat & More afin de réparer tout préjudice en découlant qui pourrait être subi par Stat & More.
 - 5.3.3 Le Client s'engage à informer Stat & More avant le commencement des Services s'il a l'intention d'utiliser ou de communiquer les Résultats dans le cadre d'un litige ou de toute procédure judiciaire ou arbitrale. En tout état de cause, le Client ne saurait utiliser ou communiquer les Résultats dans un tel cadre sans l'accord préalable et écrit de Stat & More. Dans l'hypothèse où le Client utiliserait ou communiquerait tout ou partie des Résultats dans le cadre d'un litige ou de toute procédure judiciaire ou arbitrale, le Client s'engage à indemniser Stat & More pour tous dommages et coûts qui pourraient en résulter, quand bien même Stat & More aurait donné son accord préalable.
- 5.4 Sauf accord contraire, Stat & More conserve la propriété de la proposition commerciale et des questionnaires développés pour les besoins des Services.
- 5.5 Dans le cadre spécifique d'études syndiquées réalisées par Stat & More pour le compte du Client et d'autres clients, les stipulations de l'article 5.2 ne seront pas applicables. Dans ce cas, Stat & More conserve la propriété exclusive et l'ensemble des droits

relatifs aux résultats, rapports, analyses et autres livrables préparés ou développés par Stat & More pour les besoins de ces services syndiqués et ne concède au Client qu'un droit strictement personnel d'accès et d'utilisation de ces livrables.

- 5.6 Les présentes CGV ne s'appliquent pas lorsque le Client souhaite que Stat & More crée ou développe un nouvel outil, logiciel, produit, technique de recherche, procédé, modèle, base de données ou toute autre méthodologie, dont il souhaite obtenir la propriété ou des droits d'utilisation. Dans ce cas, les parties devront conclure un contrat distinct.
- 5.7 Aucune des parties ne pourra utiliser ou reproduire les marques, noms ou logos de l'autre partie sans son consentement préalable et écrit. Stat & More pourra toutefois utiliser ou reproduire les marques, noms ou logos du Client (i) pour les besoins des Services, notamment sur les rapports produits pour le Client et (ii) à des fins marketing sur les documents promotionnels de Stat & More, y compris sur ses sites Internet.

ARTICLE 6 – CONFIDENTIALITÉ

- 6.1 Chacune des parties s'engage à respecter les stipulations suivantes vis-à-vis de l'ensemble des informations, documents et données de quelque nature et sous quelque forme que ce soit, transmis par l'autre partie ou auxquels elle aurait accès dans le cadre ou pour les besoins du Contrat (les "Informations Confidentielles"). Constituent notamment des Informations Confidentielles toutes informations relatives aux droits de propriété intellectuelle, au savoir-faire et à l'ensemble du commerce et des affaires de l'autre partie, cela incluant sans limitation les informations financières, techniques et commerciales.
- 6.2 Chacune des parties s'engage à :
- Ne pas utiliser ou reproduire les Informations Confidentielles de l'autre partie à d'autres fins que pour les besoins du Contrat ;
 - Ne pas divulguer ou transférer à des tiers les Informations Confidentielles de l'autre partie sans son accord préalable et écrit. Les parties pourront toutefois communiquer des Informations Confidentielles de l'autre partie à leurs salariés, dirigeants et consultants ainsi qu'aux salariés, dirigeants et consultants de leurs filiales ou de leurs sous-traitants autorisés, dans la seule mesure de ce qui est nécessaire à l'exécution du Contrat et sous réserve que lesdits salariés, dirigeants et consultants soient valablement informés de la nature confidentielle des informations qu'ils recevront et qu'ils soient tenus par des engagements de confidentialité similaires à ceux énoncés au présent article ;
 - Retourner à l'autre partie les Informations Confidentielles lui appartenant à l'issue de la réalisation de l'étude ou antérieurement à première demande.
- 6.3 Nonobstant ce qui précède, le Client reconnaît et accepte que certains Services peuvent nécessiter que Stat & More présente, révèle, divulgue ou décrive des Informations Confidentielles du Client aux personnes interrogées, notamment des concepts, produits, services ou designs. Le Client renonce à rechercher la responsabilité de Stat & More dans ce cadre.
- 6.4 Les Informations Confidentielles n'incluent pas toute information qui :
- Est déjà légitimement connue d'une partie avant qu'elle ne soit divulguée par l'autre partie ;
 - Est dans le domaine public au moment de sa divulgation par l'autre partie ou tombe par la suite dans le domaine public sans qu'il n'y ait de manquement aux stipulations du Contrat ;
 - Est acquise ou reçue légitimement d'un tiers par l'une des parties sans restriction de confidentialité ;
 - Est développée de manière indépendante par l'une des parties sans manquement aux stipulations de ce Contrat.
- 6.5 De plus, le présent article ne s'applique pas lorsque l'une ou l'autre des parties est contrainte de divulguer une Information Confidentielle de l'autre partie par toute disposition légale ou réglementaire ou par ordre d'une juridiction. Dans une telle hypothèse, la partie contrainte à divulguer une Information Confidentielle s'engage néanmoins à en informer préalablement l'autre partie afin de lui permettre de s'opposer à cette divulgation ou de limiter au maximum le contenu de ce qui doit être divulgué.

ARTICLE 7 – DONNÉES PERSONNELLES

- 7.1 Lorsque, pour les besoins des Services, le Client communique à Stat & More un fichier de données personnelles, le Client garantit la conformité de ce fichier aux exigences de la législation et de la réglementation en vigueur, et garantit avoir les droits et autorisations nécessaires pour transmettre ledit fichier à Stat & More à des fins d'utilisation dans le cadre des Services. Il appartient au Client de remplir les formalités requises afin que Stat & More puisse traiter les données personnelles, et d'établir la preuve que les individus ont donné leur consentement afin d'être contactés dans le cadre des Services. Stat & More décline toute responsabilité pour les dommages et coûts de toute nature résultant d'un manquement de Client à ses obligations en matière de protection des données personnelles.
- 7.2 Stat & More s'engage à effectuer tout traitement de données personnelles dans le respect des lois et règlements applicables.
- 7.3 En application de ses règles professionnelles, Stat & More s'engage à préserver l'anonymat des individus répondant aux questionnaires d'enquête vis-à-vis du Client. Dès lors, Stat & More ne fournira au Client que des données anonymes, livrées sous la

forme de données agrégées ou de données brutes non nominatives et ne communiquera pas au Client les réponses individualisées des personnes interrogées pour les besoins des Services. Le Client s'engage à respecter cet anonymat et à ne pas tenter d'établir le lien entre les données livrées et l'identité des personnes interrogées.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉ

- 8.1 La responsabilité de Stat & More envers le Client au titre du Contrat est limitée aux dommages directs résultant d'un manquement de Stat & More à une obligation essentielle ou d'une faute lourde ou dolosive dans l'exécution de ses obligations.
- 8.2 Stat & More exclut toute responsabilité pour tous dommages indirects ou accessoires résultant de ou en relation avec l'exécution du Contrat, cela incluant sans limitation les pertes de chiffre d'affaires, pertes de bénéfice, perte de données ou perte de clientèle, subies par le Client.
- 8.3 Stat & More ne saurait être responsable des conséquences et dommages résultant d'une mauvaise interprétation ou utilisation des Résultats par le Client.
- 8.4 En tout état de cause, la responsabilité de Stat & More au titre du Contrat est limitée au montant total perçu au titre des Services.
- 8.5 Stat & More ne pourra être tenu pour responsable d'un non respect de ses engagements contractuels par suite d'un cas de force majeure conformément aux dispositions de l'article 1148 du Code Civil, ou du fait de tiers.

ARTICLE 9 – GARANTIES

- 9.1 Stat & More garantit le Client contre toutes plaintes, actions, réclamations ou demandes de dommages et intérêts résultant d'une violation quelconque des droits d'un tiers, notamment des droits de propriété intellectuelle ou des droits en matière de données personnelles, en relation avec les Résultats fournis par Stat & More, sauf dans la mesure où de tels plaintes, actions, frais ou dommages et intérêts sont imputables à la négligence du Client.
- 9.2 De même, le Client garantit Stat & More contre toutes plaintes, actions, réclamations ou demandes de dommages et intérêts résultant d'une violation quelconque des droits d'un tiers, notamment des droits de propriété intellectuelle ou des droits en matière de données personnelles, en relation avec l'ensemble des éléments tels que documents, données, matériels ou informations, fournis par le Client à Stat & More dans le cadre du Contrat, sauf dans la mesure où de tels plaintes, actions, frais ou dommages et intérêts sont imputables à la négligence de Stat & More.
- 9.3 En outre, dans le cas où, pour les besoins des Services, le Client confie à Stat & More des biens ou produits destinés à être testés ou utilisés par des tiers, le Client garantit Stat & More contre toutes plaintes, actions, réclamations ou demandes de dommages et intérêts résultant de l'utilisation desdits biens ou produits.
- 9.4 Chacune des parties s'engage à défendre et indemniser l'autre partie en application des garanties ci-dessus mentionnées.
- 9.5 Les parties ne fournissent aucune autre garantie en application du Contrat.

ARTICLE 10 - RÉSILIATION

- 10.1 En cas de manquement de l'une ou l'autre des parties à l'une de ses obligations essentielles au titre du Contrat, la partie lésée pourra résilier le Contrat automatiquement et de plein droit si la partie défaillante n'a pas remédié au manquement dans un délai de trente (30) jours suivant la réception d'une notification écrite.
- 10.2 Dans l'hypothèse où le Client souhaiterait résilier le Contrat de manière anticipée, le Client versera à Stat & More la totalité des sommes dues au titre des Services rendus jusqu'à la date de résiliation, ainsi que l'ensemble des frais qui auront été définitivement engagés par Stat & More à la date de résiliation pour les besoins des Services et des frais éventuels résultant de cette résiliation anticipée, nonobstant tous autres dommages et intérêts auxquels Stat & More pourrait prétendre.

ARTICLE 11 – NON SOLlicitation DE PERSONNEL

Le client s'interdit, sauf accord express de Stat & More, de solliciter, d'engager ou de faire travailler directement tant en qualité de salarié qu'en qualité de prestataire, ou par personne interposée, tout collaborateur ou ancien collaborateur de Stat & More. Cet engagement est valable pendant toute la durée de l'exécution du contrat. Cet engagement se poursuivra pour une durée minimum de vingt-quatre mois avant ou à compter de l'achèvement des prestations, objet du présent contrat.

Toute violation du présent engagement ouvrira droit à réparation à la charge du Client n'ayant pas respecté cette obligation. Cette réparation est d'ores et déjà fixée à titre de clause pénale à la somme de 100.000 euros HT, sous préjudice de la faculté d'obtenir la cessation de l'infraction.

ARTICLE 12 – DISPOSITIONS DIVERSES

- 12.1 Le Contrat est régi par les dispositions de la loi française.
- 12.2 Tout litige relatif à l'interprétation ou l'exécution des présentes CGV, d'un Bon de Commande ou d'un Contrat sera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Mans, à défaut d'un accord amiable préalable entre Stat & More et le Client.
- 12.3 La nullité ou l'inapplicabilité d'une clause des CGV n'affectera pas les autres clauses qui demeureront applicables. Les parties pourront, d'un commun accord, remplacer la ou les clauses déclarées nulles ou inapplicables.